

APPUI AU DEVELOPPEMENT INTEGRAL ET A LA SOLIDARITE SUR LES COLLINES, ADISCO



**ETUDE COMPARATIVE ET ANALYTIQUE, AVEC
REFERENCE AUX PAYS DE LA SOUS-REGION, DE
L'ACCES DES PRODUCTEURS AGRICOLES AUX
CREDITS DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE
AU BURUNDI**

RAPPORT PROVISOIRE REALISE PAR

Mathias KINEZERO

Consultant Indépendant

Bujumbura, Juillet 2017

Table des matières

Acronymes et abréviations	4
0. Résumé Exécutif	6
1. Introduction.....	11
1.1.Objectif de l'étude.....	12
1.2.Méthodologie	12
2. Contraintes partagées par les pays de la sous-région en matière de financement du secteur agricole	13
3. Politiques, approches et pratiques utilisées au sein des pays de la sous-région pour faciliter l'accessibilité des agriculteurs aux crédits des IMF	15
3.1.Politiques, approches et pratiques utilisées par le Burundi.....	15
3.1.1.Politiques et stratégies du gouvernement du Burundi.....	15
3.1.2.Approches et pratiques utilisées par les acteurs en microfinance et les OPA au Burundi	16
3.2.Politiques, approches et pratiques utilisées par la RDC.....	17
3.2.1.Politiques et stratégies du gouvernement congolais	17
3.2.2.Approches et pratiques utilisées par les acteurs en microfinance et les OPA en RDC.....	18
3.3.Politiques, approches et pratiques utilisées par l'Ouganda.....	22
3.3.1.Politiques et stratégies du Gouvernement ougandais.....	22
3.3.2.Approches et pratiques utilisées par les intervenants en microfinance : cas de l'AMFIU et du FINCA.....	24
4. Modèle proposé pour améliorer l'accessibilité des agriculteurs burundais aux crédits des IMF.....	28
4.1.Un partenariat Gouvernement, PTF, Institutions Financières Participantes et OPA.	29
4.2.Des bénéficiaires des crédits.....	30
4.3.Des domaines d'intervention et projets éligibles.....	30
4.4.Les garanties adaptées.....	31

4.5. Les taux d'intérêt adaptés.....	31
5. Conclusion	32
Bibliographie	33
Annexe 1: Liste des personnes interviewées.....	34
Annexe 2 : Guides d'interview.....	36
Annexe 3 : Terminologie	38
Annexe 4 : Carte des IMF opérant au Burundi.....	39
Annexe 5: Termes de référence de l'étude	40

Acronymes et abréviations

ACF	: Agriculture Credit Facility
ADISCO	: Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
AMFIU	: Association of Microfinance Institutions of Uganda
ARFIC	: Autorité d’Autorégulation de la Filière Café
ASBL	: Association Sans But Lucratif
ASOP	: Action Sociale et d’Organisation Paysanne
Av.	: Avant
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BOU	: Bank Of Uganda
CAPAD	: Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CCF	: Coalition Contre la Faim
CECM	: Caisse Coopérative d’Epargne et de Crédit Mutuel
CNTA	: Centre National de Technologies Agroalimentaires
COOPEC	: Coopérative d’Epargne et de Crédit
COPEDE	: Conseil pour l’Education et le Développement
COSPEC	: Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l’Epargne et le Crédit à Cibitoke
CSA	: Collectif Stratégique Alimentaire
CSBAG	: Civil Society Budget Advocacy Group
CSLP	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
EAC	: East African Community
FAFA	: Fonds d’Appui au financement Agricole
FBu	: Franc Burundais
FMCA	: Fonds de Microcrédit Agricole

FINCA	: Foundation for International Community Assistance
FMCR	: Fonds de Microcrédit Rural
FOPABU	: Forum des Producteurs Agricoles du Burundi
GAM	: Groupe d'Acteurs en Microfinance
IF	: Institution Financière
IFP	: Institution Financière Participante
IMF	: Institution de Microfinance
MDI	: Microfinance Deposit Institution
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
OAP	: Organisation d'Appui à l'Autopromotion
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAIDEK	: Promotion et Appui aux Initiatives de Développement Economique du Kivu
PARCEM	: Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSEB	: Programme National de Subvention des Engrais
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RDC	: République Démocratique du Congo
RIM	: Réseau des Institutions de Microfinance
SACCO	: Saving and Credit Cooperative
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
TADB	: Tanzania Agriculture Development Bank
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
UDBL	: Uganda Development Bank Ltd

0. Résumé Exécutif

1. Le Burundi a lancé un vaste programme de subvention des engrais, PNSEB. ADISCO et ses partenaires, appuyés par l'ONG OXFAM NOVIB, voudraient apporter leur contribution dans la consolidation dudit programme en visant l'amélioration de l'accessibilité de tous les producteurs agricoles burundais aux engrais en passant par la facilité aux producteurs agricoles d'accéder aux micro crédits.
2. C'est dans ce contexte que cette étude a été commanditée. C'est une analyse comparative qui s'inspire des meilleures politiques, stratégies et pratiques de la sous-région, c'est-à-dire l'EAC et d'autres pays, avec une référence particulière à la RDC et à l'Ouganda, pays qui ont été visités par le consultant.
3. Au Burundi, comme en RDC et en Ouganda, les besoins de financement agricoles sont de court, moyen et long terme. Les trois pays partagent certaines contraintes en matière de financement du secteur agricole :
 - Absence de politiques et stratégies claires de développement de produits et services micro financiers adaptés,
 - Faiblesse de mécanismes d'informations entre les IMF et les producteurs agricoles,
 - Inadéquation de certains produits et services financiers en termes de volume ou de types et de certaines formes de garanties ou substituts de garanties,
 - Faible rentabilité ou caractère aléatoire de certaines productions ainsi que la fluctuation des prix des de ces mêmes productions,
 - Lourdeur des mécanismes de demande de crédit,
 - Faible implication des pouvoirs publics dans la répression des clients délinquants des IMF/banques.
4. D'autres contraintes sont partagées par deux pays. C'est notamment l'absence des mécanismes d'assurance agricole et la faible collaboration entre les IMF et les OPA qui sont partagées par la RDC et le Burundi.
5. Le Burundi, l'Ouganda et la RDC ont souscrit à la Déclaration de Maputo, de 2003, d'allouer au moins 10% de leur budget annuel au secteur agricole, mais n'ont pas encore pris l'engagement ferme d'honorer cet engagement, de façon régulière. Le Burundi a adopté, en 2011, un Plan National d'Investissement Agricole, PNIA. Le budget alloué au secteur agricole, dominé par l'appui extérieur, est resté en dessous de 10% recommandé par Maputo, sauf en 2012 où il a atteint 12%.
6. Après avoir adopté la déclaration de Maputo, le Burundi a créé le Fonds de Micro Crédit Rural pour refinancer les IMF. Il lui a doté d'un fonds de garantie, de 500 millions de FBu, qui n'a pas attiré les mêmes IMF. La BNDE gère, ponctuellement des fonds de garantie déposés par des ONG locales.

7. Dans les Banques et IMF, la situation est telle que moins de 10% des portefeuilles sont accordées au secteur agricole. La BNDE et la FENACOBU allouent respectivement 11% et 10% de leur portefeuille au secteur agricole.
8. Les crédits de ces IMF restent insuffisants et inadaptés. Les crédits sont généralement de court terme, liés à des filières et octroyés à des taux variant entre 15 et 36% par an. Ils viennent souvent en aval et sont orientés vers les produits d'exportation. Les garanties exigées sont la caution solidaire, l'aval, le nantissement et le gage des biens immobiliers ruraux.
9. En 2011, le Gouvernement du Burundi avait initié la création d'un Fonds de Microcrédit Agricole mais le projet est en veilleuse. En mars 2012, le Groupe de Plaidoyer Agricole, GPA, à l'occasion du business meeting, avait recommandé, entre autres, d'accorder une facilité d'accès au crédit agricole et une subvention de tout le volume d'intrants importés, y compris la part des privés.
10. La RDC a adopté « la loi fondamentale relative à l'agriculture » et un Plan national d'investissement agricole, PNIA. Elle a souscrit à la Déclaration de Maputo. Le Gouvernement exonère les intrants agricoles et a octroyé en 2016 à chaque Gouvernement provincial une subvention de 5 millions de dollars pour encourager l'agriculture.
11. La part des banques commerciales classiques au financement agricole reste faible dans l'encours de prêts et porte essentiellement sur la commercialisation des produits d'exportation. La création, en 1982, d'une banque spécialisée dans le financement de l'agriculture « familiale » s'est soldée par un échec.
12. Les taux d'intérêt des banques commerciales varient entre 12 et 24%. La Banque Centrale du Congo, BCC a réduit son taux directeur de 20 à 6% pour permettre aux banques commerciales de baisser les leurs dans les mêmes proportions. La garantie principale pour les facilités de crédit doit être la machinerie et l'équipement financés. L'assurance dans le secteur agricole n'existe pas.
13. Au 31 décembre 2016, on dénombrait au total 54 IMF dont 38 COOPEC et 16 sociétés anonymes de microfinance. Les principales caractéristiques de l'offre existante sont notamment des crédits à court terme, des taux d'intérêt oscillant entre 36 et 60% l'an, un financement des IMF prioritairement dirigé vers les activités urbaines et particulièrement le petit commerce.
14. Certaines IMF se sont organisées en Groupe d'Acteurs en Microfinance, GAM, équivalent du Réseau des Institutions de Microfinance, RIM, du Burundi.
15. Sur financement d'OXFAM NOVIB, une expérience modeste de gestion d'un fonds de garantie a été tentée au Kivu. Les crédits ont été montés par les IMF, elles-mêmes. En tout, les crédits ont été remboursés à un taux satisfaisant de 91,6 %, situation qui a fait conclure que la cause de la perte de la plus grande partie des crédits s'avère non liée à l'agriculture mais plutôt à l'insécurité. Une autre leçon à tirer du fonds de garantie est que ledit fonds a permis aux IMF d'avoir le courage d'expérimenter le crédit agricole.

16. Certaines IMF congolaises jouent un rôle important dans l'éducation financière. D'autres expérimentent le couplage des produits/services financiers avec les services de santé. Certaines OPA commencent à s'intéresser aux assureurs.
17. Des OPA, comme l'ASOP, contribuent à la promotion de l'entreprenariat, à la création d'emplois, à la sensibilisation et à la formation sur l'approche d'autopromotion et à la professionnalisation au renforcement des capacités des membres des structures.
18. En Ouganda, le pays a été divisé en 10 zones culturelles et la priorité est accordée aux produits stratégiques de chaque zone, selon les conditions climatiques spécifiques. L'Ouganda n'a pas encore atteint le pourcentage minimal de 10% de Maputo. Toutefois, elle a adopté, depuis 2009, des politiques et stratégies de nature à favoriser l'accès des producteurs agricoles aux crédits des institutions financières, banques et IMF.
19. L'«Agriculture Credit Facility, ACF», un fonds de 10 milliards de shillings ougandais a été créé pour booster l'agriculture. Les prêts sont versés aux agriculteurs et aux agro transformateurs à travers les institutions financières, sur la base de l'évaluation des coûts du projet et les besoins de crédit, le montant maximal du prêt étant de 600.000 \$US tandis que la durée du prêt ne dépasse pas 8 ans et le minimum est de 6 mois.
20. La réduction des taux d'intérêt est une des priorités du Gouvernement. L'Ouganda a aussi initié un mécanisme de refinancement des IMF et une forme d'assurance à l'activité des producteurs agricoles.
21. Les intervenants en microfinance, comme le réseau AMFIU, contribuent, par des formations des formateurs, des échanges d'expérience et autres services de nature à accroître le nombre de bénéficiaires des produits et services financiers.
22. Les IMF, comme FINCA, octroient des crédits à des catégories de producteurs ciblées, en visant la création d'emploi, la constitution de capitaux et l'amélioration de leur niveau de vie. Elles organisent aussi des formations des formateurs, s'impliquent dans l'éducation financière et l'organisation des producteurs agricoles.
23. L'expérience de la Tanzanie mérite une attention. Le gouvernement a créé, pour la première fois de son histoire, une banque agricole, pour fournir un financement au secteur agricole à court, moyen et long terme. La banque priorise des chaînes et envisage de se doter de plusieurs produits innovants, comme le warrantage et des schémas d'approvisionnement en intrants.
24. Le constat est que, au Burundi, en RDC et en Ouganda, le financement du secteur agro pastoral reste très insuffisant et inadapté. En effet, avec des différences selon le pays, le financement:
 - est inégalement réparti sur le territoire national,
 - est insuffisant en volume,

- est essentiellement orienté vers les produits d'exportation,
 - couvre difficilement les besoins des cultures pérennes,
 - n'est pas couvert par un système de garantie,
 - ne fait pas intervenir le secteur des assurances,
 - intervient souvent lors de la phase de commercialisation,
 - charge des taux d'intérêts exorbitants,
 - exige des garanties dont certaines ne sont pas à la portée des demandeurs.
25. Face à ce contexte, le défi est de pouvoir assurer un financement durable et adapté, tant des pouvoirs publics que des privés, c'est-à-dire les banques et IMF. Il est à souligner qu'en septembre 2009, les OPA du Burundi, du Rwanda et de la RDC avaient recommandé de vulgariser les informations sur les opportunités existantes de financements agricoles, de mettre en place un fonds de garantie des producteurs agricoles, de créer des banques agricoles dans chaque pays, de respecter l'application des accords de Maputo consacrant l'allocation de 10 % du budget des gouvernements dans le secteur agricole.
26. Dans cette même logique, et plus concrètement, pour améliorer l'accessibilité des agriculteurs burundais aux crédits des IMF, le modèle de financement proposé ici consisterait à:
- Faire bénéficier les crédits agricoles aux producteurs agricoles de préférence en associations/coopératives,
 - Financer les productions vivrières les plus importantes en volume pour contribuer à la sécurité alimentaire,
 - Financer les cultures de rente et d'exportation, sources de devises et de revenus des ménages,
 - Diversifier les crédits pour tenir compte du caractère multi entrepreneurial des producteurs agricoles et de la diversité des besoins dans le ménage,
 - Encourager les PTF à inscrire des lignes de crédit dans leurs plans de financement des agri-éleveurs,
 - Envisager des crédits en nature,
 - Adopter des garanties ou substituts de garanties à la portée des producteurs agricoles tels que les cautions solidaires, le warrantage, le nantissement des stocks et équipements, l'aval, le nantissement de l'épargne du groupe, etc.
 - Pratiquer des taux d'intérêt concessionnels, qui tiennent compte de la rentabilité du secteur agricole et de l'équilibre financier des institutions financières participantes,
 - Envisager des mécanismes de garantie et d'assurance agricole adaptés au secteur, qui permettraient d'atténuer les risques encourus par les différents intervenants,
 - Faire émerger des associations/coopératives bien structurées, fonctionnelles et opérationnelles,
 - Améliorer les pratiques favorables aux financements et l'environnement juridique du secteur agricole,
 - Investir dans les histoires de succès (comme les voyages d'études) et dans l'éducation financière,

- Inscrire les institutions financières sur la liste des parties prenantes du système de subventionnement des engrais.
27. Pour atténuer la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire, il est essentiel de fournir aux producteurs agricoles un meilleur accès au crédit pour leur permettre d'accéder aux intrants agricoles en temps réel. Le microfinancement approprié doit :
- être la traduction d'une politique nationale claire de développement des services financiers adaptés au secteur agricole dans sa spécificité
 - octroyer des crédits à un taux inférieur à celui du marché,
 - être appuyé par les ressources du Gouvernement d'au moins 10% du budget global conformément à la Déclaration de Maputo,
 - être appuyé par un fonds de garantie consistant,
 - accepter des garanties à la portée des producteurs agricoles comme les stocks.

1. Introduction

28. Avec un territoire de 27 834 km², dont 25 950 km² de terres émergées, et composé majoritairement de collines atteignant entre 775 m et 2.760 m d'altitude, le Burundi est l'un des plus petits pays d'Afrique, à vocation agricole, mais avec une des densités les plus élevées en Afrique.
29. L'agriculture est l'un des secteurs vitaux et le moteur de l'économie nationale et familiale. Elle emploie environ 90% de la population, fournit autour de 95% de l'offre alimentaire, contribue à presque 35% du Produit Intérieur brut (PIB) et représente 90% des recettes d'exportation.
30. Le Gouvernement du Burundi a récemment lancé un programme de subvention des engrais, PNSEB, pour répondre au problème de production et de productivité des exploitations et, partant, la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus agricoles.
31. Bâti sur un système efficient et transparent de prix subventionné, le PNSEB devait, dans la suite, être l'affaire des privés, l'Etat devant se retirer pour se consacrer à son rôle régalien.
32. Le constat est que les privés ne sont intéressés que par les appels d'offres. Le résultat est une pénurie d'engrais quand un marché parallèle de cet intrant se développe et un nombre réduit de ménages de producteurs accèdent aux engrais subventionnés.
33. Face à cette situation, le MINAGRIE a sollicité le concours de ses partenaires pour développer une proposition pouvant contribuer à assainir le système en cours et d'arriver à répondre au problème de disponibilité et d'accessibilité des engrais dans le temps et dans l'espace.
34. A cette situation et en vue d'apporter une réelle contribution dans la consolidation du programme, les organisations ADISCO, CAPAD et FOPABU sont engagées, avec l'appui de l'ONG OXFAM NOVIB, d'accompagner le PNSEB pour améliorer l'accessibilité de tous les producteurs agricoles burundais aux engrais.
35. C'est dans ce contexte, de mise en œuvre du projet « *Voix des paysans* » en partenariat avec OXFAM NOVIB, que l'ADISCO a commandité cette étude comparative des systèmes de microfinancement des pays de la sous-région aux fins de proposer des solutions de nature à faire accéder au maximum de producteurs au financement et mieux profiter de la subvention.
36. Il est à noter que cette préoccupation de l'ADISCO, et ses partenaires, est partagée par le Groupe de Plaidoyer Budget de la Société Civile (*Civil Society Budget Advocacy Group - CSBAG*) de l'Ouganda. En effet, ce Groupe a toujours mené un plaidoyer nourri sur le besoin d'une facilité bien conçue pour le crédit agricole, permettant d'investir dans les intrants et dans la mécanisation de leur agriculture, et pour une couverture par une assurance agricole en vue d'aider plus particulièrement les petits producteurs familiaux.

1.1. Objectif de l'étude

37. La présente étude vise l'amélioration de l'accessibilité des agriculteurs aux crédits des IMF afin de bénéficier au maximum de la subvention des engrais au Burundi en augmentant leur demande solvable.

1.2. Méthodologie

38. Dès le départ, la méthodologie adoptée a été participative et inclusive aux fins de tenir compte des contributions de toutes les parties prenantes. Elle s'est focalisée sur la collecte des données quantitatives et qualitatives qui ont permis de faire une analyse critique de la situation constatée sur terrain.

39. Dans un premier temps, il a été question d'établir une sorte de mise à niveau de la compréhension de la mission et un cadrage de ladite mission avec les attentes de l'ADISCO, maître de l'ouvrage. Les résultats des discussions ont permis de définir les modalités pratiques de démarrage et de débiter la mission sur une base consensuelle.

40. La revue documentaire a été une étape importante pour mener à bien l'étude. En effet, elle a permis au consultant de faire l'assemblage, l'exploitation, l'analyse et la synthèse de la documentation disponible. Même si la comparaison concerne principalement la RDC et l'Ouganda, l'analyse documentaire a permis d'avoir des données/informations sur le Rwanda, la République Unie de Tanzanie, le Kenya et d'autres pays de la sous-région. Certaines de ces informations seront citées dans le présent rapport.

41. Après la phase d'exploitation des données primaires, des guides d'interview ont été élaborés. Une liste de parties prenantes à interviewer a été constituée. Elle contient des services publics ayant l'agriculture dans leurs attributions, des intervenants en microfinance et des organisations de producteurs.

42. Les interviews ont été organisées au Burundi, essentiellement à Bujumbura, en République Démocratique du Congo, à Bukavu, et en Ouganda, à Kampala. A Bukavu, le Ministère provincial ayant l'agriculture dans ses attributions, le GAMF (Réseau des IMF), le PAIDEK (IMF) et l'ASOP (OPA) ont été interviewés. A Kampala, le Ministère ayant l'agriculture dans ses attributions, l'AMFIU (Réseau des IMF) et FINCA (IMF) ont été interviewés. Il s'agissait principalement de s'enquérir des facilités/arrangements offerts aux producteurs pour accéder aux engrais par le microfinancement avec un accent sur le rôle des IMF dans le financement agricole, les bénéficiaires des IMF et le fonctionnement des IMF pour aider les paysans à accéder aux intrants.

43. Après l'exploitation des documents et le dépouillement des informations des interviews, c'était la phase de traitement, d'analyse et de synthèse.

44. Cet exercice a permis de faire une comparaison des politiques et stratégies adoptées par les gouvernements burundais, congolais et ougandais ainsi que

les systèmes de microfinancement de ces pays de la sous-région et de proposer, sous forme de modèle, des solutions de nature à faire accéder au maximum de producteurs au financement des IMF et mieux profiter de la subvention.

2. Contraintes partagées par les pays de la sous-région en matière de financement du secteur agricole

45. Au Burundi, comme en RDC et en Ouganda, les besoins de financement en milieu rural peuvent être regroupés en trois catégories à savoir : i) **les besoins de court terme** comme l'achat des intrants, le paiement de la main d'œuvre, la location des terrains agricoles, la transformation et le stockage des produits, ii) **les besoins de moyen et de long terme** concernant l'achat de terres, l'achat de machines pour la production et la transformation des produits, la construction de bâtiments et iii) **les besoins à caractère social** (besoins de santé, éducation, alimentation, etc.
46. Le constat est que **le financement du secteur agro pastoral reste très insuffisant et inadapté**, en termes de volume, de phase de financement, de terme, de conditions, de mécanismes, etc. D'après les interlocuteurs ougandais, congolais et burundais, les principales contraintes et difficultés qui limitent la croissance du microcrédit agricole dans la sous-région sont liées principalement aux éléments ci-après.

Éléments de comparaison	Burundi	RDC	Ouganda
1. Absence de politiques et stratégies claires de développement de produits et services micro financiers adaptés au secteur agricole	Oui	Oui	Oui
2. Faible couverture géographique par les IMF/ Inadéquation des technologies de crédit utilisées par certaines IMF	Oui	Oui	Non
3. Aléas climatiques et absence/faiblesse de mécanismes d'assurance agricole	Oui	Oui	Non
4. Non maîtrise du crédit agricole par certaines IMF	Oui	Oui	Oui
5. Absence de mécanismes d'échanges d'informations entre les IMF et les producteurs agricoles	Oui	Oui	Oui
6. Faible attractivité des projets présentés par les producteurs agricoles	Oui	Oui	Non
7. Inadéquation de certains produits et services financiers en termes de volume ou	Oui	Oui	Oui

Éléments de comparaison	Burundi	RDC	Ouganda
de types (Exemple: crédits à court terme en face de besoins de ressources longues, crédits commerciaux en aval production, taux d'intérêt « usuraires »)			
8. Inadéquation de certaines formes de garanties ou substituts de garantie (Exemple : Nantissement, sous forme d'épargne préalable, pour accéder au micro crédit)	Oui	Oui	Oui
9. Insuffisance des fonds de crédit logés dans la plupart des IMF alors que les mécanismes de refinancement sont limités	Oui	Oui	Oui
10. Faible rentabilité, caractère aléatoire de certaines productions agricoles et fluctuation des prix des produits agricoles.	Oui	Oui	Oui
11. Faible niveau de formation des agriculteurs en matière d'élaboration des plans d'affaires, des dossiers de demande de crédit, et de gestion des projets et des budgets (les IMF n'ont pas de ressources suffisantes pour assurer ce service non financier)	Oui	Oui	Non
12. Lourdeur des mécanismes de demande de crédit poussant certains producteurs agricoles à se décourager et à se tourner vers des usuriers, dont les crédits sont jugés « accessibles, rapides et flexibles ».	Oui	Oui	Oui
13. Faible implication des pouvoirs publics dans la répression des clients délinquants des IMF/banques	Oui	Oui	Oui
14. Faible collaboration entre les IMF et les OPA (dont les associations/coopératives agricoles)	Oui	Oui	Oui

47. Ainsi, la grande majorité des exploitants agricoles évoluent toujours en marge du circuit financier. D'une manière générale, les producteurs agricoles et les populations rurales ont du mal à accéder au micro crédit. **Par conséquent, peu nombreux sont les producteurs agricoles qui peuvent s'approvisionner en intrants nécessaires pour les campagnes agricoles.** Ils ont encore plus de difficultés à investir dans les technologies agricoles qui doperaient leur activité.

3. Politiques, approches et pratiques utilisées au sein des pays de la sous-région pour faciliter l'accessibilité des agriculteurs aux crédits des IMF

3.1. Politiques, approches et pratiques utilisées par le Burundi

3.1.1. Politiques et stratégies du gouvernement du Burundi

48. En juin 2011, le **Gouvernement a adopté un Plan National d'Investissement Agricole 2012-2017, PNIA**, qui est un cadre stratégique de priorisation et de planification des investissements dans le secteur agricole. Notons, en passant, que le PNIA fait mention du « renforcement du secteur de la microfinance » et des « apports propres des IMF », sans donner plus de précision.

49. Au cours des dernières décennies, les ressources disponibles pour le secteur agricole ont été jusqu'en 2008 inférieures à 2% des ressources budgétaires. Ce n'est qu'en 2008 que le Gouvernement a décidé d'accroître la part de ce secteur à 4,2% et 3,6% en 2009. Cette part est retombée à 2% en 2010, mais en 2011, le Gouvernement a fait un effort et approuvé un budget du secteur atteignant 6,2% mais qui reste en deçà des 10% recommandés par la Déclaration de Maputo, en 2003. Dans ce budget global et jusqu'en 2006, près de 50% était affecté aux salaires et au fonctionnement. La tendance s'est inversée à partir de 2008/ La part du budget d'investissement est devenue plus conséquente par rapport au budget de fonctionnement (d'après le PNIA).

Période	Av. 2008	2008	2009	2010	2011	2012
Budget	≤2%	4,2%	3,6%	2%	6,2%	12%

Source : PNIA

50. **Aux ressources propres du Gouvernement, s'ajoute l'aide financière extérieure.** D'après les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Élevage de 2014, cette aide extérieure a représenté 69% de tout le budget alloué au MINAGRIE pour les exercices 2005 et 2007.

51. Des sociétés parastatales, tels que la SRDI, octroient des crédits à leurs membres basés sur remboursement à la récolte. Les prêts aux associations sont à 75% en nature, sous forme de semences, d'engrais et de pesticides. Or les IMF burundaises ne sont pas autorisées de faire des transactions en nature.

52. Le Burundi a connu des expériences de fonds de garantie qui se sont soldées par des échecs dus à la mauvaise gestion. On rappellera le Fonds National de Garantie, FNG, et le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé, FOSIP. Récemment des formes de garanties publiques et privées ont été initiées : un

fonds de garantie de 500 millions de FBu géré par le FMCR depuis 2012 et des fonds de garantie de l'ARFIC et du CNTA logés à la BNDE. Notons que la BNDE gère de temps en temps d'autres fonds de garantie déposés par des associations soucieuses de donner à leurs membres l'accès aux micro crédits. C'est le cas de l'ADISCO, de l'OAP et des coopératives.

53. Le avoue que peu d'IMF ont adhéré à son fonds de garantie. Il estime que cela serait dû au fait que ce produit n'a pas encore été largement vulgarisé sinon l'engouement des IMF serait une réalité.
54. Une des leçons de ces différentes expériences est que la gestion d'un fonds de garantie exige une bonne préparation, lors de sa mise en place et une gestion rigoureuse lors de sa mise en œuvre. **L'assurance agricole est inconnue au Burundi.**

3.1.2. Approches et pratiques utilisées par les acteurs en microfinance et les OPA au Burundi

55. Selon la dernière enquête de la BRB, juin 2012, sur l'inclusion financière, la majorité des emprunteurs des IMF sont des salariés qui domicilent leurs salaires dans l'IMF prêteuse. 72% des crédits se retrouvaient dans les IMF tandis que 78% du volume se retrouvaient dans les banques. **Le crédit agricole représentait seulement 4,5% de l'encours.**
56. En 2011, le montant des crédits alloués à l'agriculture par les IMF membres du RIM était de 10,7% des 57.042.058.731 FBu (RIM). En 2013, **les IMF ont accordé 10% de leur portefeuille de crédit à l'agriculture** soit 7 milliards sur 76 milliards de FBu (d'après le RIM). Au mois de juillet 2017, le RIM compte 25 IMF membres.
57. En 2013, **les banques ont accordé 2% de leur portefeuille de crédit à l'agriculture** soit 9 milliards sur 700 milliards de FBu (d'après le RIM).
58. Généralement, les IMF pratiquent la procédure du traitement de l'emprunt suivante : formation, traitement de l'emprunt (formulaire d'emprunt complété, vérification de la valeur du crédit, vérification des garanties), décision, contrat, déboursement, suivi-évaluation, mise en application. Suite à l'insuffisance des moyens humains et financiers, elles s'impliquent timidement dans l'éducation financière et dans l'organisation des producteurs.
59. Les conditions de crédit varient d'une IMF à l'autre, mais généralement **les taux d'intérêt, appliqués dans le secteur varient entre 15 et 36%** (Politique et Stratégie du Secteur de la Microfinance).
60. Les garanties exigées sont la caution solidaire, l'aval, le nantissement de l'épargne du groupe au profit d'un bénéficiaire, le nantissement des recettes futures de l'activité (filère thé, café, riz,...), le gage des biens immobiliers ruraux (terrains, maisons, plantations).

61. Généralement, l'emprunt doit être remboursé un mois après qu'il soit accordé. Quelques IMF acceptent d'être remboursées à la fin de la saison de la récolte, mais les intérêts sont calculés dès que l'emprunt est déboursé.
62. D'une façon générale, dans les Banques et IMF, la situation est telle que moins de 10% des portefeuilles sont accordées au secteur agricole. La BNDE et la FENACOBU, parmi les principales institutions qui financent le secteur agricole en termes de volume, allouent respectivement 11% et 10% de leur portefeuille au secteur.
63. Les crédits des IMF restent insuffisants et inadaptés. A part qu'elles ne couvrent pas tout le territoire, leurs crédits sont généralement liés à des filières ayant un minimum d'organisation, d'encadrement et de possibilités de stockage et de commercialisation. Aussi, viennent-ils souvent en aval, c'est-à-dire lors de la phase de commercialisation de la récolte. Quand ils sont octroyés lors de la production, ils sont orientés vers les produits d'exportation et sont souvent de court terme alors que certaines cultures sont pérennes.
64. Le RIM organise régulièrement des formations à l'intention des ressources humaines des IMF, membres et non membres, mais lesdites formations sont beaucoup plus orientées vers l'amélioration des performances des mêmes IMF que vers l'amélioration des connaissances des producteurs agricoles.

3.2. Politiques, approches et pratiques utilisées par la RDC

3.2.1. Politiques et stratégies du gouvernement congolais

65. Environ 70% de la population congolaise vivent du secteur agricole mais il est difficile d'en tirer un réel profit à cause de la faiblesse de l'accès au financement.
66. En 2007, la RDC a adopté ce qu'elle a appelé « **la loi fondamentale relative à l'agriculture** ». Dans la logique de cette loi, après avoir procédé à un recensement des promoteurs de projets agro pastoraux, le Gouvernement congolais procède à des **exonérations sur les importations des intrants agricoles**. Le dossier d'exonération est préparé par le Ministère ayant l'agriculture dans ses attributions pour être soumis au ministère ayant les finances dans ses attributions.
67. La RDC a aussi adopté un **Plan national d'investissement agricole**, PNIA, pour relancer les activités agricoles. Elle a souscrit à la Déclaration de Maputo et, ipso facto, s'est engagée à allouer au moins 10% de son budget à l'agriculture.
68. Depuis toujours, les besoins de financement de l'agriculture dite « moderne » ont trouvé des produits financiers relativement appropriés auprès du système bancaire classique. Toutefois, **la part des banques commerciales classiques au financement agricole reste faible dans l'encours de**

prêts et porte essentiellement sur la commercialisation des produits d'exportation.

69. La création, en 1982, d'une banque spécialisée dans le financement de l'agriculture « familiale » s'est soldée par un échec. L'une des causes de l'échec est que la banque n'a pas pu se doter des structures appropriées pour son fonctionnement, des ressources financières suffisantes pour, d'une part, assurer le développement de ses opérations de crédit et d'autre part, couvrir le financement de ses investissements d'expansion et d'organisation de sa gestion, des procédures des opérations, des mécanismes de contrôle interne ainsi que du matériel informatique.
70. **En RDC, les taux d'intérêt des banques commerciales varient entre 12 et 24%.** La Banque Centrale du Congo, BCC a réduit son taux directeur de 20 à 6% pour permettre aux banques commerciales de baisser les leurs dans les mêmes proportions. La garantie principale pour les facilités de crédit doit être la machinerie et l'équipement financés, le cas échéant, et d'autres titres négociables fournis par l'emprunteur, si nécessaire.
71. Après l'échec de la banque agricole, dans le cadre de l'appui à l'agriculture, le Gouvernement central congolais a octroyé ponctuellement à chaque Gouvernement provincial une **subvention de 5 millions de dollars pour encourager l'agriculture.** Au niveau de chaque province, **l'affectation de cette subvention se réfère à la « Note de Politique Agricole » qui prône d'appuyer les activités agricoles à forte valeur ajoutée.**
72. Il est à noter que l'assurance agricole a existé à l'époque coloniale jusqu'à un certain temps pendant la République du Zaïre. Créée en 1967, la Société Nationale d'Assurance (SONAS), agissant en monopole, avait prévu, en son sein, le secteur de l'assurance agricole qui a fonctionné jusqu'en 1987. La Loi portant Code des Assurances, qui a libéralisé le secteur après 49 ans de monopole de la SONAS, est en vigueur depuis le 17 mars 2016. **Actuellement, l'assurance dans le secteur agricole reste un défi à relever en RDC.**

3.2.2. Approches et pratiques utilisées par les acteurs en microfinance et les OPA en RDC

❖ Expérience du GAM et du PAIDEK

73. En raison d'une situation de crises que ce pays, qualifié de « continent », a traversée, le secteur financier formel est relativement peu développé et le pays resté largement sous bancarisé. Au 31 décembre 2016, on dénombrait au total 54 IMF dont 38 COOPEC et 16 sociétés anonymes de microfinance.
74. Les principales caractéristiques de l'offre existante sont :
- Des crédits à court terme,

- Des taux d'intérêt débiteurs et des taux créditeurs variables d'une IMF à une autre (les taux débiteurs oscillant entre 36 et 60% l'an),
 - Deux types de garanties : des garanties matérielles (fiche de salaire, épargne de garantie, nantissement, garantie foncière ou immobilière) et la caution solidaire
 - Un financement des IMF prioritairement dirigé vers les activités urbaines et particulièrement le petit commerce.
75. Certaines IMF se sont organisées en **Groupe d'Acteurs en Microfinance, GAM**, équivalent du Réseau des Institutions de Microfinance, RIM, du Burundi.
76. La « Promotion et Appui aux Initiatives de Développement Economique du Kivu », PAIDEK sa, est un programme spécialisé dans la microfinance. La PAIDEK se veut de contribuer au renforcement du tissu économique et à la redynamisation de l'économie populaire de la RDC en général et du Kivu (Nord et Sud) en particulier, en facilitant l'accès des populations défavorisées et exclues du système bancaire classique aux services financiers et non financiers par la mise en place d'un instrument financier professionnel et pérenne.
77. La PAIDEK est membre du GAM. En plus de son appartenance au GAM et en raison de son histoire, elle a essayé de diversifier ses relations de partenariat aux niveaux local et international, pour renforcer ses capacités. Ses partenaires sont SOS-Faim/Belgique, SOS-Faim Luxembourg, GRAMEEN CREDIT AGRICOLE, TERRAFINA, etc.
78. La PAIDEK a accordé les premiers microcrédits en 1996. Elle est une des rares IMF, en RDC, qui financent le secteur agricole. **Elle finance les cultures vivrières et maraichères, les cultures de rente (café et papaine), le petit élevage et la transformation et la commercialisation des produits agricoles locaux au taux d'intérêt de 3% par mois, (soit 36% par an) avec comme garantie la caution solidaire et pour une durée maximale de 6 mois.**
79. Au 30 juin 2016, le portefeuille en cours s'élevait à 3.418.975 dollars américains. En termes d'impact, ses services financiers et non financiers ont touché 186.695 familles. En juin 2017, elle anime 9 agences opérationnelles.
80. Sur financement d'OXFAM NOVIB, **une expérience modeste de gestion d'un fonds de garantie a été tentée au Kivu, depuis 2013, sous la coordination du GAM et quelques 5 IMF** dont PAIDEK comme leader, COOPEC Kalundu, COOPEC Mudaka, COOPEC Nyawera et « Tous pour le Genre dans le Développement », TGD.
81. Le montant du Fonds de garantie, opérationnel au GAM, était de 150.000 dollars américains. Pour ce fonds, le premier travail a consisté en l'élaboration des outils de sa gestion. Il s'agissait d'une convention de gestion du fonds, définissant effectivement le système de gestion entre les IMF bénéficiaires et

le GAM, du document de politique et de stratégie, fixant les procédures de gestion du fonds de garantie au GAMF, du protocole d'accord entre le GAMF et l'IMF soussignée, portant sur le fonds de garantie et de la forme et le fond de la lettre de garantie.

82. Conformément aux outils de gestion mis en place, le GAMF dépositaire de ce Fonds en banque, a ordonné celle-ci à délivrer des « lettres de garantie » aux 5 IMF participantes, pour un montant convenu avec chacune d'entre elles. **Les crédits ont ensuite été montés par les IMF, elles-mêmes.** Le preneur de crédit, au sein de l'IMF, n'était pas informé de l'existence de cette garantie. En effet, il devait toujours produire les garanties habituelles exigées par l'IMF. Généralement, il s'agissait de cautionnements solidaires en groupes, faite de formes de garanties plus tangibles.
83. **En tout, les crédits ont été remboursés à un taux satisfaisant de 91,6 %.** Les leçons tirées de cette première expérience sont multiples. Celle qui saute aux yeux est que les risques dans le secteur agricole, contrairement à la perception généralisée, ne sont pas plus grands que dans les autres secteurs comme le petit commerce, l'artisanat, le petit équipement, la scolarisation: le taux de remboursement est pareil.
84. En RDC, **certains interlocuteurs sont convaincus que la cause de la perte de la plus grande partie des crédits s'avère non liée à l'agriculture mais plutôt à l'insécurité.** Ils ajoutent d'autres facteurs qui ne sont pas de nature à favoriser le crédit aux producteurs agricoles. Ils font remarquer que les agriculteurs familiaux ne savent pas comment élaborer un plan d'affaires et un dossier de demande de crédit, ce qui limite le crédit agricole. Certaines OPA n'encadrent pas leurs membres de façon appropriée.
85. **Certaines IMF ne maîtrisent pas bien le crédit agricole et ses logiques propres.** Elles ne maîtrisent pas non plus les différences entre les filières. D'autres IMF ne peuvent donner de crédit qu'avec les montants qui se retrouvent dans des comptes d'épargne bloqués pendant que les agriculteurs familiaux n'ont que peu ou pas d'épargnes. Les moyens ainsi disponibles ne sont qu'une fraction des montants nécessaires pour la professionnalisation et l'intensification de l'agriculture.
86. Une autre leçon à tirer du fonds de garantie est qu'il a permis aux IMF d'avoir le courage d'expérimenter le crédit agricole. **Un fonds de garantie fonctionne comme un levier** qui est indispensable pendant quelques années, mais qui se rend superflu à moyen terme. Il était attendu que les IMF prennent goût au crédit agricole et continueront à en procurer même sans garanties dès qu'elles verront que les remboursements suivent correctement.
87. Il est à noter qu'à part le crédit agricole, **certaines IMF congolaises jouent un rôle important dans l'éducation financière** pour contribuer à l'accroissement de l'inclusion financière, d'une part, et à la bonne gestion des microcrédits.

88. En matière d'accroissement de l'accès des producteurs aux crédits agricoles, certaines IMF et mutuelles de santé expérimentent **le couplage des produits/services financiers avec les services de santé**. Par ailleurs, **certaines OPA commencent à intéresser les assureurs au secteur agricole en les invitant notamment dans des foires agricoles**.

❖ **Expérience de l'Action Sociale et d'Organisation Paysanne, ASOP**

89. L'ASOP est une ONG locale qui accompagne les populations paysannes et celles des bidonvilles de Bukavu dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice à travers notamment le renforcement des capacités nutritionnelles et l'appui en intrants nécessaires.

90. La création de l'ASOP a été motivée par la recherche des solutions durables suite à la détérioration des conditions socioéconomiques des populations rurales du Sud Kivu. Un des objectifs de l'ASOP est de stimuler les paysans du Sud-Kivu à leur propre prise en charge.

91. **L'ASOP contribue à la promotion de l'entrepreneuriat.** Elle contribue à la création des emplois agricoles et non agricoles par la réalisation des études des filières porteuses. Elle sensibilise et forme les partenaires à la base sur l'approche d'autopromotion et à la professionnalisation. Elle renforce les capacités des membres des structures à la base sur la mise en œuvre des filières porteuses (Elaboration des projets, des plans d'affaires, des plans marketing, épargne), des activités de nature à accroître l'inclusion financière (Accès aux services financiers des IMF) des producteurs agricoles.

92. Elle appuie les producteurs agricoles à la connexion aux marchés en leur faisant participer aux foires d'exposition.

93. L'ASOP est partenaire de Christian Aid, Louvain Coopération au Développement, Oxfam, Cordaid. Elle exécute des projets spécifiques avec Helage/Programme RD Congo, le PNUD et la Coopération suisse.

94. En contribuant à la promotion de l'entrepreneuriat, à la création des emplois, à la sensibilisation et à la formation sur l'approche d'autopromotion et à la professionnalisation au renforcement des capacités des membres des structures, l'ASOP participe à l'accroissement des bénéficiaires des microcrédits synonyme d'inclusion financière.

3.3. Politiques, approches et pratiques utilisées par l'Ouganda

3.3.1. Politiques et stratégies du Gouvernement ougandais

95. L'Ouganda fait partie de l'EAC. L'agriculture ougandaise, tout comme celle du Burundi, fait face à des défis en matière d'accès au microfinancement (aléas climatiques, garanties, etc.)
96. Selon la Stratégie de Développement et le Plan d'Investissement, découlant de la Vision 2020 de l'Ouganda, le pays a été divisé en 10 zones culturelles et **la priorité a été accordée aux produits stratégiques de chaque zone, selon les conditions climatiques spécifiques**. Les produits sélectionnés sont le maïs, le café, la pêche, l'élevage laitier, le haricot, l'élevage viandeux, le thé, le manioc, la volaille et la banane.
97. En 2017, l'Ouganda n'a pas encore atteint le pourcentage minimal de 10% du budget global à allouer au secteur agricole, tels que le stipule la Déclaration de Maputo. A titre d'illustration, le budget alloué au secteur agricole en 2013/14 et 2015/16 n'a été que de 3% du budget global (d'après Agricultural Finance Year Book 2015)
98. Toutefois, l'Ouganda avait adopté, depuis 2009, des politiques et stratégies de nature à favoriser l'accès des producteurs agricoles aux crédits des institutions financières, banques et IMF. Elle n'a pas de banque agricole mais une banque de développement (*Uganda Development Bank*) fonctionnant comme la BNDE. Tout comme le Burundi, **l'Ouganda a créé un « Partenariat Public-Privé**. En 2015, le gouvernement ougandais prévoyait **d'augmenter le capital de la banque de 500 milliards de shillings** (environ 140 millions d'euros) **afin d'abaisser les taux d'intérêt dans** les secteurs stratégiquement importants, comme l'industrie et l'agriculture.
99. Une des politiques adoptées a été baptisée, «**Agriculture Credit Facility, ACF**». Un fonds de 10 milliards de shillings ougandais (**±3 millions de dollars américains**) a été créé avec l'objectif principal de **professionnaliser l'agriculture par la fourniture de financements à moyen et à long terme** pour des projets engagés dans l'agriculture, la transformation, la modernisation et la mécanisation.
100. Les projets éligibles sont ceux présentés par des agriculteurs ou agro transformateurs et comprennent l'acquisition de machines agricoles, engins de traitement post-récolte, infrastructures de stockage, les installations pour la transformation agricole et tout autre matériel agricole et de l'agro-transformation connexes. **Les bénéficiaires ont les avantages de pouvoir présenter des projets à long terme**, allant jusqu'à 8 ans et bénéficier d'un délai de grâce de 3 ans en supportant des charges financières qui ne dépassent pas 10% par an.

101. **Les intrants agricoles nécessaires à la production agricole primaire sont pris en compte** pourvu que cette composante ne dépasse pas 20% du coût total du projet pour chaque emprunteur admissible.
102. **Le fonds est géré par le Gouvernement ougandais en partenariat avec les Banques commerciales, Uganda Development Bank Ltd (UDBL), IMF et établissements de crédit tous désignés comme Institutions Financières Participantes (IFP)** pour faciliter l'octroi de prêts à moyen et long terme à des projets à des conditions plus favorables que celles généralement disponibles à partir des IFP.
103. **Les prêts au titre de l'ACF sont versés aux agriculteurs et aux agro transformateurs à travers les IFP.** Le régime de crédit est administré par la Bank of Uganda (BOU). Il fonctionne sur une base de refinancement dans le sens que les IFP décaissent la totalité du montant du prêt à l'emprunteur et demandent à la BOU les 50 % de la contribution gouvernementale ougandaise.
104. **Les montants des prêts sont déterminés sur la base de l'évaluation des coûts du projet et les besoins de crédit authentiques** conformément à la politique de prêt de l'IFP et sont fixés en shillings ougandais. L'IFP débourse alors le montant du prêt total à l'emprunteur final. Le montant maximal du prêt est de 600.000 \$US. La durée du prêt ne doit pas dépasser 8 ans et le minimum est de 6 mois. La période de grâce va jusqu'à un maximum de 3 ans. Le taux d'intérêt à payer va jusqu'à un maximum de 10% par an. **La contribution du Gouvernement de 50% est versée à l'IFP sans intérêt.**
105. **Les frais de gestion imposés par les IFP aux emprunteurs admissibles ne doivent pas dépasser 0,5% du montant total du prêt.** Les frais légaux de documentation et d'enregistrement sont assumés par l'emprunteur qui doit aussi contribuer un minimum de 10% du coût du sous-projet/des actifs à acquérir.
106. **La garantie principale pour les facilités de crédit doit être la machinerie et l'équipement financés, le cas échéant, et d'autres titres négociables fournis par l'emprunteur, si nécessaire.** Une IFP peut demander plus de garantie sur base de l'évaluation du profil de risque du projet financé. Les IFP doivent assurer que le prêt est bien garanti selon leur politique de crédit en vigueur en vue de protéger leurs propres intérêts, ceux de la BOU et du Gouvernement.
107. L'ACF permet aux petits producteurs agricoles professionnels, sans garanties, à accéder aux financements à des taux d'intérêt réduits par rapport aux taux des banques commerciales.
108. **Il est à souligner que la réduction des taux d'intérêt est une préoccupation du gouvernement ougandais.** Du fait d'une inflation et d'une forte dépréciation du shilling ougandais depuis le début de 2015, les

taux d'intérêts de marché atteignaient près de 21%. Ces taux ont été identifiés comme un obstacle majeur à la transformation de l'agriculture. Le Gouvernement, par la voix du Président de la République, a déclaré qu'il fera de l'abaissement du coût du financement dans le secteur agricole une priorité pour les prochaines années.

109. Côté société civile, un des efforts du Groupe de Plaidoyer ougandais a été le suivi rapproché de la mise en œuvre de la Facilité de Crédit Agricole du Gouvernement ougandais.
110. **L'Ouganda a aussi initié un mécanisme de refinancement des IMF qui financent le secteur agricole** (*Microfinance Support Center*), un mécanisme qui fonctionne comme le Fonds de Microcrédit Rural, FMCR, du Burundi.
111. En 2016, le **Gouvernement ougandais a initié une forme d'assurance** à l'activité des producteurs agricoles, avec comme objectif de protéger les producteurs agricoles contre les risques agricoles/catastrophes naturelles sur lesquels ils n'ont pas ou peu de contrôle. Elle est administrée par l'Association des Assureurs Ougandais. Dix (10) compagnies s'assurances y participent aussi.

3.3.2. **Approches et pratiques utilisées par les intervenants en microfinance : cas de l'AMFIU et du FINCA**

❖ **Expérience de l'AMFIU**

112. L'AMFIU est une association d'IMF fonctionnant comme le Réseau des Institutions de Microfinance, RIM, du Burundi. En juin 2017, elle comptait 59 membres.
113. L'AMFIU aide les producteurs agricoles à accéder aux crédits agricoles. L'AMFIU s'est rendu compte que **les producteurs agricoles ne savent pas élaborer et conserver des données sur leurs exploitations, surtout en termes de charges et produits**. Or ces informations chiffrées renseignent sur la capacité financière et constituent un des principaux critères analysés par les IMF pour octroyer les crédits. C'est pour cette raison que **l'AMFIU a développé des modules de formation des formateurs** (*Training Of Trainers, TOT*) centrés sur cette problématique. Ces formateurs sont en réalité des membres des personnels des IMF membres.
114. Pour une question d'efficacité, l'AMFIU forme ces formateurs des IMF qui se chargent de former, à leurs tours, les producteurs agricoles.
115. **L'AMFIU appuie aussi les OPA en organisant des échanges d'expériences** interrégionales entre des producteurs agricoles pour montrer des modèles de projets bancables.

❖ **Expérience du FINCA**

116. FINCA Uganda est une IMF filiale et membre de FINCA International, créé en 1985 par un certain John HATCH, ayant son siège aux Etats Unis. Elle travaille en Ouganda depuis 1992 mais a été agréée comme IMF en 2004. Elle compte une trentaine d'agences en Ouganda. En décembre 2015, son capital atteignait 128,51 milliards de shillings ougandais. FINCA a été la première institution financière à introduire la technologie biométrique dans ses transactions.
117. FINCA octroie des services financiers aux petits entrepreneurs ougandais en visant la création d'emploi, la constitution de capitaux et l'amélioration de leur niveau de vie. Elle octroie notamment des crédits agricoles, des crédits de groupes villageois, des crédits énergie solaire, des crédits frais scolaires, etc.
118. Pour ce qui est du crédit agricole, **FINCA travaille avec deux catégories de producteurs agricoles. La première catégorie est constituée de producteurs qui ont l'agriculture comme leur principale occupation et en font une affaire (business). L'autre catégorie est constituée de producteurs agricoles mais dont l'agriculture n'est pas leur première occupation.** FINCA favorise la première catégorie.
119. FINCA ne finance pas les projets des plus pauvres parmi les pauvres. La majorité de ses crédits sont individuels. Les cultures privilégiées sont les cultures d'exportation, la banane, le riz, le café, le maïs et le tournesol.
120. Tout comme l'AMFIU, dont elle est membre, **FINCA organise des formations des formateurs, membres des personnels des IMF** pour, à leur tour, former les producteurs et les aider à élaborer des projets bancables.
121. **FINCA s'implique aussi dans l'éducation financière, l'organisation des producteurs agricoles en associations/coopératives** aux fins d'accroître le nombre de bénéficiaires de microcrédits.
122. **NB** : Il convient de mentionner un autre cas intéressant de l'East African Community, à savoir la République Unie de Tanzanie, RUT. Avec un secteur agricole qui emploie 80% de la population active, la RUT, membre de l'EAC, est convaincue que la part du secteur agricole dans le Produit Intérieur Brut, PIB, qui était de 25%, en 2015, et de 34%, dans le revenu des exportations, pourrait s'accroître rapidement grâce à la professionnalisation de l'agriculture.
123. C'est pour cette raison qu'elle a créé, la même année, pour la première fois de son histoire, une banque agricole, la Banque de Développement Agricole de la Tanzanie (Tanzania Agriculture Development Bank, TADB),

124. **L'objectif primaire de la TADB est de fournir un financement au secteur agricole à court, moyen et long terme.** En particulier, la banque a comme objectifs spécifiques de:
- catalyser l'accès au crédit agricole des producteurs agricoles en vue d'accélérer la croissance du secteur agricole,
 - coordonner les stratégies et programmes pour le renforcement de la chaîne de valeur de l'agri finance,
 - Contribuer à la mise en œuvre des réformes du secteur financier de seconde génération et du développement agricole du pays, découlant de la Vision 2025,
 - Catalyser les activités existantes en agri-finance par la mise à disposition de facilités à court, moyen et long terme à des banques commerciales, banques communautaires, coopératives d'épargne et crédit (SACCO) et IMF actives en matière de crédit agricole.
125. **La TADB a été conçue comme une société privée, le Gouvernement étant le promoteur et l'actionnaire majoritaire.** Elle ne se range pas parmi les banques commerciales en fonction mais se profile plutôt comme une banque spécialisée, dotée d'une mission de développement.
126. Au début, la TADB devait prioriser les chaînes de valeur suivants : maïs, riz, canne à sucre, oléagineux, viande, produits laitiers et avicoles, ainsi que l'horticulture, la pisciculture et l'apiculture. La TADB devait, dans la suite, se doter de plusieurs produits innovants, comme le warrantage, le crédit à l'agriculture contractualisée, **des schémas d'approvisionnement en intrants**, les garanties groupées, le financement de la mécanisation et de l'irrigation, etc.
127. A son lancement officiel, en date du 7 août 2015, le Gouvernement tanzanien y avait injecté une première contribution de 60 milliards de shilling tanzaniens (± 28 millions US\$), tout en prévoyant une enveloppe globale de 800 milliards de shillings (380 millions USD) pour les 8 années à venir.
128. En 2017, il était tôt d'apprécier les performances de cette initiative du Gouvernement de la Tanzanie, mais toujours est-il que la création de cette banque démontre, à suffisance, une volonté politique d'appuyer le secteur agricole.

Synthèse des politiques, approches et pratiques utilisées au Burundi, en Ouganda et en RDC

Éléments de comparaison	Burundi	RDC	Ouganda
1. Adoption de la déclaration de Maputo	Oui	Oui	Oui
2. Adoption de Plans d'Investissement Agricole	Oui	Oui	Oui
3. Allocation régulière de 10% du budget global au secteur agricole	Non	Non	Non
4. Mise en place d'une Banque Nationale de Développement	Oui	Oui	Oui
5. Mise en place d'une institution financière nationale spécialisée dans le financement du secteur agricole	Non	Oui mais échec	Non
6. Initiation des actes concrets du Gouvernement de réduction des taux d'intérêt	Non	Oui	Oui
7. Mise en place d'un Fonds (National) de Garantie pour le secteur agricole	Non	Non (Privé)	Non
8. Emergence des assureurs dans le secteur agricole	Non	Non	Oui
9. Initiation de mécanismes formels de collaboration entre les IMF et les OPA	Non	Non	Oui
10. Promotion de l'éducation financière par les IMF	Oui (Timide)	Non	Oui
11. Adéquation des produits et services financiers	Non	Non	Non
12. Adéquation des garanties demandées aux clients	Non	Non	Non
13. Couplage des produits/services financiers avec les services de santé	Non	Oui	Non

Dans les trois pays, les politiques et stratégies claires de développement des produits et services adaptés au secteur agricole n'existent pas.

4. Modèle proposé pour améliorer l'accessibilité des agriculteurs burundais aux crédits des IMF

129. L'augmentation de la productivité des secteurs de croissance, comme l'agriculture et l'élevage, fait partie des grandes priorités du Gouvernement du Burundi. La disponibilité des engrais a été identifiée comme une voie pour y arriver. Actuellement, le financement pour la subvention des engrais est versé par le Gouvernement et par ses partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds) dans un Fonds Commun des Fertilisants et Amendements (FCFA). **Dans l'avenir, compte tenu de cette spécificité du financement des engrais, les banques et IMF devront être des parties prenantes du système de subventionnement des engrais**, une façon de les familiariser avec le secteur agricole, de comprendre son fonctionnement et les risques liés à cette activité afin de maîtriser les risques auxquels elles s'exposent et mieux servir ce secteur à l'avenir.
130. **Le financement du secteur agricole préoccupe tant les pouvoirs publics que privés et la société civile.** Il est à rappeler que récemment, le Gouvernement du Burundi avait préconisé la mise en place d'une banque agricole ayant des similitudes avec celle initiée en RDC.
131. En effet, en septembre 2011, **le Gouvernement avait organisé un atelier sur la stratégie et le plan d'action de création d'un Fonds de Microcrédit Agricole au Burundi (FMCA).** Cette stratégie serait destinée à financer le secteur agricole avec des garanties et des taux d'intérêts adaptés.
132. Estimé à 15 milliards de francs burundais, le capital serait constitué par des apports de l'Etat, des producteurs privés, des organisations des producteurs viables et des bailleurs de fonds.
133. Le FMCA allait s'adresser aux agri-éleveurs individuels, aux organisations et associations de producteurs agricoles, aux micro-entrepreneurs et organisations de micro-entrepreneurs opérant dans le domaine agricole.
134. Une autre étude diligentée par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas intitulée « Modalités de mise en œuvre du FMCA » avait été menée. Dans le fond, toutes les parties prenantes s'accordaient sur la nécessité d'un tel Fonds. Sur la forme, il fallait y intégrer d'autres données. Aussi fallait-il cadrer l'intervention de l'Etat dans un tel contexte.
135. Notons que le projet de création d'une banque agricole est en veilleuse, comme le reconnaît un responsable du MINAGRIE (DGPAE)
136. De toutes les réflexions menées autour du financement du secteur agricole et des expériences ci haut analysées, la question est de savoir, finalement, le modèle burundais qui pourrait accroître le nombre de producteurs agricoles, bénéficiaires des services financiers et non financiers des IMF (banques).

4.1. Un partenariat Gouvernement, PTF, Institutions Financières Participantes et OPA

137. Le financement du secteur agricole ne peut être l'affaire du seul Gouvernement. Ce dernier doit être appuyé par différentes parties prenantes dont les PTF, les IFP (banques et IMF) et les OPA.
138. Compte tenu des expériences de la sous-région, des différentes réflexions déjà menées par le Gouvernement, la société civile et les OPA, le constat est qu'**il y a la nécessité, pour le futur, de créer un mécanisme durable de financement du secteur agricole, pilier de l'économie nationale.**
139. **Le Gouvernement devrait soit poursuivre son initiative de créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole, soit adopter et adapter l'expérience ougandaise en passant par les IFP pour appuyer le secteur agricole.** Ce partenariat aurait l'avantage d'être directement fonctionnel aussitôt après la négociation de la convention de partenariat.
140. Parallèlement, il est nécessaire d'**adopter un mécanisme d'encourager les PTF à inscrire obligatoirement des lignes de crédit dans leurs plans de financement** des agri-éleveurs et éventuellement envisager des crédits en nature à la place des fonds perdus.
141. Le financement du secteur agricole devra aussi **envisager un mécanisme de garantie** qui permettrait d'atténuer le risque pris par les IFP, un **mécanisme d'amortissement de l'impact des fluctuations des cours des produits agricoles**, un **mécanisme d'assurance agricole** pour protéger les producteurs agricoles contre les risques de perte de production.
142. Au niveau de la demande, le financement du secteur agricole doit **s'impliquer dans l'émergence des associations/coopératives bien structurées, fonctionnelles et opérationnelles** qui savent demander et gérer des crédits, étant entendue qu'une meilleure structuration de la demande est de nature à accroître leur crédibilité auprès des IFP.
143. Le financement du secteur agricole visera **l'amélioration constante des pratiques favorables aux financements et l'environnement juridique du secteur agricole**, comme la création des **guichets mobiles, l'enregistrement des terrains et des bâtiments.**
144. Au niveau des formations adaptées aux producteurs agricoles, **le financement du secteur agricole investira davantage dans les histoires de succès** d'ailleurs (Voyages d'études) et sur l'éducation financière et la sensibilisation en matière d'épargne et crédit.
145. Le modèle ci haut proposé viserait: i) d'un côté, à faciliter les IFP à accéder facilement au refinancement pour des crédits répondant aux

conditions d'éligibilité, ii) de l'autre côté, garantir les petits producteurs, désireux de monter des projets économiquement justifiés (rentables et productifs) mais qui ne parvenaient pas à obtenir un financement pour manque de garantie.

4.2. Des bénéficiaires des crédits

146. **Les bénéficiaires de crédits sont les producteurs agricoles, de préférence en associations/coopératives**, en quête de financement pour payer les intrants agricoles, tels les engrais chimiques et des équipements.

147. Il y a ce besoin de réunir les producteurs agricoles au sein des associations/coopératives pour espérer bénéficier des produits et services financiers grâce à un « effet de groupement » et les IMF devraient apporter leur contribution. En effet, l'expérience a montré que, quel que soit le pays, les agriculteurs et surtout les plus petits d'entre eux, ont tout à gagner d'une collaboration à travers des associations ou des coopératives.

4.3. Des domaines d'intervention et projets éligibles

148. S'il faut accorder la priorité à la sécurité alimentaire, le financement du secteur agricole **privilégiera les chaînes de valeurs** des productions vivrières les plus importantes en volume selon la classification du PNSA à savoir : (i) la banane, (ii) les racines et tubercules (patate douce, pomme de terre, manioc); (iii) les légumineuses (haricot); (iv) les céréales (maïs, sorgho, riz, blé); (v) les légumes et fruits.

149. S'il faut accorder une importance aux **principales productions agricoles de rente et d'exportation**, sources de devises du pays et sources de revenus des ménages, le financement agricole concernera le café, le thé, le coton, le palmier à huile, la canne à sucre, le tabac, le riz et le quinquina. Il est à souligner que ces cultures sont organisées en filières agro-industrielles et bénéficient à ce titre d'un traitement privilégié pour les allocations des ressources financières au développement agricole. Leur poids dans la formation du PIB (4%) et leur contribution aux recettes en devises (plus de 80%) leur confèrent un rôle stratégique.

150. Compte tenu du caractère multi entrepreneurial des producteurs agricoles, les financements ne se limiteraient pas aux seuls projets agricoles. **Les financements couvriraient d'autres besoins** directement ou indirectement éprouvés par les producteurs agricoles sur leurs exploitations agricoles et qui peuvent avoir des incidences sur les productions agricoles. Les crédits à caractère social ne sont pas à minimiser.

151. En effet, compte tenu du caractère fongible des fonds, il n'est pas évident que les producteurs agricoles affecteront la totalité des crédits à

l'acquisition des intrants ou équipements agricoles quand certains membres de leur famille souffrent de telle ou de telle maladie.

152. **Concernant les intrants agricoles, le Gouvernement devrait analyser la possibilité d'autoriser les IMF à les commercialiser,** comme au Cameroun. A titre d'illustration, une IMF du Cameroun appelée BINUM (qui signifie coucher du soleil en langue bamileké) a créé ce qu'elle a appelé « BINUM magasin » qui n'est autre qu'un magasin d'intrants, parce que le Gouvernement l'autorise.

4.4. Les garanties adaptées

153. L'octroi du crédit est différent d'un acte charitable. En amont, un fonds de garantie rassurant les IMF du remboursement par les producteurs agricoles défaillants, serait un levier important. Le fonds de garantie géré par le FMCR devrait être évalué et réorienté.
154. En aval, les garanties ou substituts de garanties « acceptables » par les IFP comprendront notamment les cautions solidaires, le warrantage, le nantissement des stocks et équipements, l'aval, le nantissement de l'épargne du groupe, le nantissement des recettes futures de l'activité (filiale thé, café, riz,...), le gage des biens immobiliers ruraux (terrains, maisons, plantations). D'autres formes de garantie sont à négocier avec les bénéficiaires.
155. **En dehors de ces garanties, censées sécuriser les IMF, il est temps que les pouvoirs publics s'impliquent dans la répression des délinquants,** comme c'est le cas au Rwanda. Il s'est avéré que certains clients des IMF se rendent insolvable même en étant capables de rembourser profitant de l'inertie des services chargés de les poursuivre ou de la lenteur de ces mêmes services. Les clients délinquants contractent des crédits qu'ils ne remboursent pas et développent la culture de l'impunité. Certaines IMF et banques sont tentées de « pénaliser les clients honnêtes » en les chargeant des taux d'intérêts exorbitants pour combler les impayés.

4.5. Les taux d'intérêt adaptés

156. Actuellement, les conditions de crédit varient d'une IMF à l'autre, mais généralement les taux d'intérêt, appliqués dans le secteur varient entre 15 et 36% (selon la Politique et Stratégie du Secteur de la Microfinance). Avec l'ACF, ils ne dépassent pas 10% en Ouganda. Ils sont plafonnés à 14% selon le souhait de la Banque Centrale du Congo.
157. **Les taux d'intérêt à pratiquer aux producteurs agricoles burundais seraient à négocier mais devraient être concessionnels,** c'est-à-dire inférieurs aux taux du marché pour tenir compte de la spécificité

de la rentabilité du secteur agricole, tout en permettant aux IMF/banques d'établir leur équilibre financier.

5. Conclusion

158. Pour atténuer la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire, il est essentiel de rendre disponibles les intrants agricoles par le meilleur accès des producteurs agricoles aux crédits des IMF en:

- Créant une **institution financière spécialisée dans le financement du secteur agricole** et/ou en passant par les institutions financières en place,
- définissant une **politique claire de développement des produits et services financiers** adaptés au secteur agricole
- adoptant un **partenariat de toutes les parties prenantes qui met les IMF au centre,**
- renforçant les capacités des IMF par des fonds émanant des PTF,
- créant un **fonds de garantie adapté** aux crédits agricoles et en lui allouant des ressources suffisantes,
- adoptant un **système d'assurance** adapté au secteur agricole
- définissant des mesures d'incitation pour convaincre les institutions financières à **réduire significativement leurs taux d'intérêt.**

Bibliographie

- Politique Régionale de l'Agriculture de l'East African Community, EAC, et de l'Union Africaine,
- Politique Régionale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle de l'EAC.
- République du Burundi, Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement du Secteur Financier 2011-2017, mai 2011.
- République du Burundi, Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Politique et Stratégie du Secteur de la Microfinance de la République du Burundi 2012-2016, Décembre 2011.
- République du Burundi, Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Stratégie Nationale d'Inclusion financière, SNIF, 2015-2020, Octobre 2014.
- République du Burundi, Banque de la République du Burundi, Résultats de l'enquête sur l'inclusion financière au Burundi, 2012.
- Réseau des Institutions de Microfinance, RIM, Bulletin ZAMUKA du 19 septembre 2010, Contribution des Institutions de Microfinance, IMF, burundaises dans le financement agricole,
- Ligue Iteka, Etat des lieux sur le financement du secteur agricole, 2014,
- Observatoire de l'Action Gouvernementale, OAG, Analyse du financement du secteur agricole au Burundi, Bujumbura, mars 2011.
- IFDC, Financer l'acquisition des intrants agricoles et Commercialisation de la production : un Guide pour les Organisations Agricoles et distributeurs d'Intrants au Burundi, avril 2008.
- OAG, Analyse du financement du secteur agricole au Burundi, Bujumbura, mars 2011.
- Ir. Emmanuel NIMUBONA, Présentation sur le financement agricole au Burundi, cas de la BNDE.
- Agence Française de Développement, AFD, Assurer l'accès à la finance agricole, Conclusions d'une étude horizontale couvrant le Cambodge, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et la Tunisie, Décembre 2012.
- Bank of Uganda, Ministry of Agriculture, Animal industry and Fisheries and Economic Policy Research Center, Agricultural year book, 2015.
- Association of Microfinance Institutions of Uganda, AMFIU, The Uganda Microfinance Directory, 2015/2016, Overview of the Rural Financial Sector and Strategies to improve Financial Inclusion in Uganda

Annexe 1: Liste des personnes interviewées

N	Organisations	Nom et prénom(s) des Responsables interviewés	Fonctions des Responsables interviewés
République Démocratique du Congo			
1.	Ministère provincial de l'Agriculture	MATATA Ngowa +243994013751	Conseiller chargé des Affaires foncières et du Développement Rural
2.	Groupe d'Acteurs de Microfinance du Kivu, GAMF	LUGANDA MUSANGO Léon +243998625830/ +243853713936	Secrétaire Exécutif
		BUHENDWA Denis +243853710108	Chargé de Programmes au GAMF
3.	Promotion et Appui aux Initiatives de Développement Economique au kivu, PAIDEK Microfinance	MAGAYANE HAKIZUMWAMI Patient +24398659908	Directeur des Opérations de PAIDEK Microfinance
4.	Action Sociale et d'Organisation Paysanne, ASOP asbl	ZOZO Félicien +243997601890/ +243814364204 +243868941906 felicienzozo@gmail.com	Coordonnateur de l'ASOP
		BARINGINGWA Moise +243998689942	Chef du Service Entreprenariat
République de l'Ouganda			

N	Organisations	Nom et prénom(s) des Responsables interviewés	Fonctions des Responsables interviewés
5.	Ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions	MUHOOZI Emmanuel +256772458248 muhooziem@25gmail.com	Principal Enterprise Development Officer
6.	Association of Microfinance Institutions of Uganda, AMFIU <i>(qui peut être considéré comme l'équivalent du Réseau des Institutions de Microfinance, RIM, du Burundi).</i>	NTALAKA Robert ntalaka@amfiu.org.ug +256772426359	Information and marketing Manager
		N.BWIRE Flavia flavia@amfiu.org.ug +256772586014/+256701586014	Membership and financial inclusion manager
		TUSHABE Rose Ritah ritaht@amfiu.org.ug +256701440486	Membership and agriculture-finance
		MUCYO Susan susan@amfiu.org.ug +256774651681	Human Resource Officer
7.	FINCA	MUTUMBA Lawrence Lawrence.mutumba@financy.org +256777254262 +256701028813	Head Agricultural Lending FINCA Uganda
République du Burundi			
8.	MINAGRIE	BAGORIKUNDA Séverin 79942316	Secrétaire permanent
9.	MINAGRIE	NDABEMEYE Gérard 79985193	DGPAE
10.	RIM	KAMIKAZI Marie Louise	Secrétaire Exécutif

N	Organisations	Nom et prénom(s) des Responsables interviewés	Fonctions des Responsables interviewés
		75779707	
11.	FENACOBU	NIBIGIRA Vincent 79978093	Directeur Général
12.	BNDE	NTAHOKAJA Flora	Chef du service micro crédit

Annexe 2 : Guides d'interview

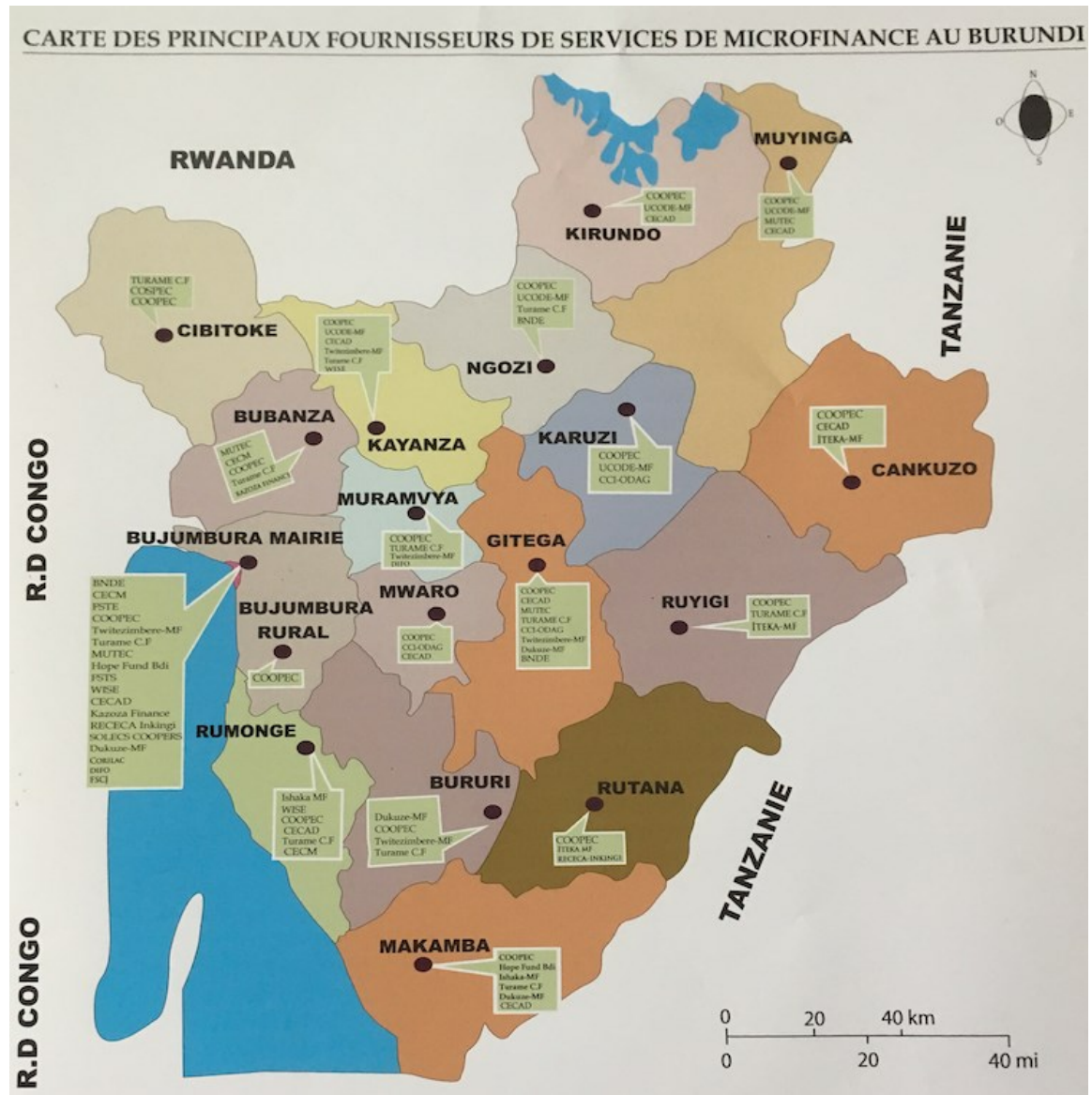
N°	Organisations	Guides d'interview
1.	Institutions gouvernementales (Ministères ayant l'agriculture dans leurs attributions)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est votre appréciation sur l'accès des producteurs agricoles aux financements ? ▪ Que diriez-vous des accords de Maputo dans votre contexte ? ▪ Au niveau des pouvoirs publics, y aurait-il des facilités et/ou arrangements offerts aux producteurs pour accéder aux intrants par le microfinancement ? ▪ Pourriez-vous nous parler du rôle joué par les IMF dans le financement agricole ? ▪ Pourriez-vous nous parler du rôle joué par les OPA dans le financement agricole ?
2.	Acteurs du secteur de la microfinance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est votre appréciation sur la couverture des besoins financiers des producteurs agricoles ? ▪ Quelles sont les cultures ou les filières que vous privilégiez dans vos financements ? ▪ Quelles sont les ordres de grandeur des taux d'intérêt pratiqués par les IMF ? ▪ Quelles sont les garanties ou substituts de garanties demandées par les IMF ? ▪ D'une façon générale, quels sont les facteurs limitatifs du crédit agricole ? ▪ En votre qualité d'acteur de la microfinance, quels sont les services non financiers que vous rendez à vos membres dans le but de leur faciliter l'accès au crédit agricole ?

3.	Organisations de Producteurs Agricoles, OPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des banques et IMF, quelles sont les institutions qui sont les plus proches des producteurs agricoles en termes de facilité de crédit ? ▪ Quels sont les autres acteurs impliqués dans le financement agricole ? ▪ Quelles sont les politiques et stratégies adoptées par les pouvoirs publics pour faciliter l'accès au crédit agricole ? ▪ En tant qu'OPA, que faites-vous pour aider vos bénéficiaires à accéder aux financements agricoles ?
----	--	---

Annexe 3 : Terminologie

- **Activités de microfinance:**
 - ✓ de petits crédits en particulier pour le fonds de roulement,
 - ✓ l'évaluation informelle des emprunteurs et des investissements,
 - ✓ des formes de garanties spécifiques telles que la caution solidaire ou l'épargne obligatoire,
 - ✓ l'accès à des crédits successifs et de montants croissants en fonction de la performance de remboursement,
 - ✓ l'octroi et le suivi efficace des crédits,
 - ✓ des produits d'épargne sûrs.
- **Agence ou succursale** : une unité économique d'un établissement, installée en dehors du siège, qui peut effectuer les mêmes opérations que celles réalisées au siège.
- **Caution solidaire** : Elle est utilisée pour les personnes qui ne peuvent pas offrir de garanties individuelles et qui n'ont pas d'avaliseur. C'est le fait d'accorder un microcrédit à un groupe d'individus qui s'en partagent le montant, étant entendu que les membres du groupe doivent se porter garants les uns envers les autres vis-à-vis du remboursement. C'est l'engagement d'une ou plusieurs personnes envers l'institution de répondre de la dette quand l'emprunteur ne peut rembourser.
- **Crédit concessionnel** : crédit dont le taux d'intérêt est inférieur au taux du marché.
- **Découvert** : une forme de crédit qui consiste, pour l'institution, à accepter d'honorer des dépenses au-delà des sommes qui figurent sur le compte.
- **Education financière** : un des outils utilisés pour protéger les consommateurs de services financiers. Elle enseigne les connaissances, compétences et attitudes que les gens doivent adopter pour mieux gérer leurs revenus, dépenses, épargne et emprunt, correspondant aux bonnes pratiques de gestion de l'argent.
- **Encours de crédit** : c'est le montant des engagements des membres/bénéficiaires vis-à-vis de l'IMF.
- **Guichet ou point de service**: une unité économique d'un établissement, installée en dehors du siège, qui effectue uniquement des opérations de caisse.
- **Impayés** : Montant du principal (ou du principal plus intérêts) dont le remboursement est échu mais qui n'a pas été versé à l'IF.
- **Nantissement** : Forme de garantie qui consiste, pour un client bénéficiaire de crédit, à conserver son épargne ou une partie de celle-ci pendant toute la durée du crédit.
- **Portefeuille de crédit** : Une partie des actifs financiers constituée des prêts.
- **Warrantage** : une opération de crédit de court terme dont la garantie est un stock de vivres liquidable par l'institution financière en cas de défaillance. Le warrantage est aussi appelé : crédit stockage, crédit warranté ou crédit sur nantissement des stocks.

Annexe 4 : Carte des IMF opérant au Burundi



Annexe 5: Termes de référence de l'étude



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Av des Etats Unis, Quartier Kigobe Sud

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 // 22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

PROGRAMME DE PARTENARIAT STRATEGIQUE / PROJET : « VOIX DES PAYSANS »

Termes de référence pour la réalisation d'une étude analytique et comparative (avec les pays de la sous-région) sur l'accès des agriculteurs aux crédits des IMF au Burundi

1. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burundi a développé à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) un programme de subvention des engrais. Dans ce système, les privés ne sont qu'intéressés par les appels d'offres et le marché des engrais ne se développe pas. Il en résulte une pénurie et un marché parallèle d'engrais. Les producteurs agricoles n'ont souvent pas accès aux engrais qui sont chers et souvent pas disponibles. Une analyse de la situation montre à suffisance que le nombre d'agriculteurs qui y accèdent reste restreint (\pm 60.000 fermiers).

Pour faire face à cette situation, le MINAGRIE a sollicité le concours de ses partenaires pour développer une proposition pouvant contribuer à assainir le système en cours et d'arriver à répondre au problème de disponibilité et d'accessibilité des engrais dans le temps et dans l'espace. Cette préoccupation a été partagée par les participants du Forum National sur la Sécurité Alimentaire de décembre 2011 dont la principale recommandation a exprimé le besoin de : « **Détaxer et éviter la pénurie des intrants agricoles, en cas de besoin accompagné de subventions ciblées** ».

Le groupe de travail, constitué de quelques cadres du Ministère, de la FAO, de l'Ambassade des Pays-Bas, de l'organisation des producteurs agricoles CAPAD, et de l'organisation internationale IFDC (spécialiste dans le domaine) a été élargi et a vu la participation des représentants des DPAE (GITEGA et KAYANZA), du secteur privé et de la CTB/PAIOSA. Le groupe de travail a élaboré une proposition pour les engrais minéraux qui répond aux critères suivants : un système qui garantit la disponibilité des engrais minéraux, avec une composante de subvention d'engrais pour toutes les cultures vivrières sur tout le territoire national sans exception, le plus simple et transparent possible.

Etude comparative et analytique de l'accès des producteurs aux crédits des IMF au Burundi.

Un bon système de subvention considère l'offre et la demande et se doit de déterminer la demande solvable pour éviter un manque à gagner et pour le Gouvernement qui subventionne et pour les importateurs associés à la mise en œuvre de la subvention.

Le Programme National de Subvention des Engrais au Burundi vient donc répondre au problème de production et de productivité des exploitations agricoles en rendant disponibles et accessibles les engrais minéraux et les amendements pour contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus agricoles. Le Programme est en accord avec la politique de libéralisation économique du secteur, l'Etat devant se retirer de toute fonction commerciale pour se consacrer à son rôle régalién. Le Programme va donc redynamiser le secteur privé, qui est appelé à rebâtir un marché stable des engrais et amendements, en améliorant ainsi la disponibilité de ces intrants à l'échelle nationale. Le Programme cherche à augmenter l'accessibilité et l'usage des engrais et des amendements grâce au prix subventionné afin d'augmenter la production, la compétitivité, la génération des revenus et préparer les producteurs à devenir autonomes, c'est-à-dire capables de demander et de payer par eux-mêmes les intrants. De cette façon le Programme contribuera à la sécurité alimentaire du Pays.

Le programme répond principalement aux critères suivants :

- ✓ Garantir la disponibilité et l'accès des engrais minéraux et des amendements de qualité ;
- ✓ Subventionner l'engrais et les amendements pour toutes les cultures vivrières ;
- ✓ Assurer l'efficacité et la transparence du système de subvention.

Selon une étude récente menée en 2014, l'impact global du programme a été positif. Au total, 275 015 petits producteurs en ont bénéficié en 2014, sur 518 466 qui s'étaient fait inscrire au programme de subvention.

Cependant, le constat fait est que le nombre de ménages de producteurs qui accèdent aux engrais subventionnés reste faible. Il existe même un nombre non négligeable de ménages qui ont payé leurs avances mais qui n'arrivent pas à payer leurs soldes ; ce qui a comme conséquence la perte de leur fonds et ses corollaires. La raison est assez simple : ils n'ont pas assez d'argent pour payer et donc ne bénéficient pas de la subvention qui, pourtant, leur était destinée. Même pour ceux qui y parviennent, ils doivent vendre une partie de leur capital productif, ce qui les plonge dans une situation d'insécurité alimentaire par une perte continue de pouvoir d'achat.

Les petits producteurs n'ont aucune possibilité d'accéder aux crédits alors que des IMF sont opérationnelles sur tout le territoire national. Des questions se posent alors :

- A quoi servent les IMF disséminées sur le territoire ?
- Qui sont les bénéficiaires des IMF ?

- Quelle est la proportion des ménages de producteurs qui utilisent les services des IMF ?
- Comment fonctionnent les IMF pour aider les paysans à accéder aux intrants ?
- Etc.

Au vu d'une telle situation et en vue d'apporter une réelle contribution dans la consolidation du programme, les organisations ADISCO, CAPAD et FOPABU sont engagées, avec l'appui d'OXFAM NOVIB d'accompagner le PNSEB pour améliorer l'accessibilité de tous les producteurs agricoles burundais aux engrais. C'est dans ce contexte que l'organisation ADISCO voudrait mener une étude comparative des systèmes de microfinancement des pays de la sous-région afin de proposer des solutions au Burundi afin de faire accéder au maximum de producteurs au financement et mieux profiter de la subvention.

2. L'objectif global du programme « Voix des Paysans »

Les organisations de producteurs burundais, leur forum national et les OSC acquièrent une forte capacité à développer et à faire progresser les propositions. Ils influencent les politiques publiques locales et régionales et les politiques du secteur privé en fournissant un environnement favorable à un accès équitable aux apports d'engrais, aux terres, et au crédit en vue d'offrir des moyens de subsistance agricole durables aux familles de petits producteurs.

3. Un des résultats attendus

Les politiques, pratiques et approches sont présentées par les OP et les OSC auprès des décideurs politiques pour obtenir un meilleur accès au microcrédit par les producteurs, à des taux d'intérêt raisonnables et de bonnes conditions de crédit.

4. Objectif de l'étude

La présente étude vise l'amélioration de l'accessibilité des agriculteurs aux crédits des IMF afin de bénéficier au maximum de la subvention des engrais au Burundi en augmentant leur demande solvable.

5. Les résultats attendus de l'étude

On voudrait que l'étude arrive aux résultats suivants :

- ✓ Une analyse comparée des politiques, des approches et des pratiques utilisées au sein des pays de la région pour faciliter l'accessibilité des agriculteurs aux crédits des IMF ;
- ✓ Au moins une proposition d'un modèle pour améliorer l'accessibilité des agriculteurs burundais aux crédits des IMF afin qu'ils augmentent la demande solvable.

6. Les produits attendus du consultant

Le consultant devra délivrer les produits ci-après :

1. Un résumé exécutif de l'étude (sur 5 pages au maximum) ;
2. Un rapport complet de l'étude.

7. La méthodologie

Tout en tenant compte des termes de référence de l'étude, le consultant est libre d'établir sa méthodologie et outils de travail qu'il exposera de façon claire et détaillée dans son offre technique. Il doit :

- Expliquer la manière d'organiser la collecte d'informations pour documenter les approches, les politiques et les pratiques utilisées par les IMF au sein des pays de la sous-région
- Démontrer comment il va procéder pour analyser les différentes informations recueillies
- Proposer la liste des partenaires qu'ils pensent feront objet de la présente étude afin d'avoir des informations crédibles et fiables
- Décrire le matériel qu'il va utiliser pour mener cette étude
- Etaler les méthodes et les procédés pour ce travail.

Après la collecte et le traitement des informations, le consultant devra par la suite :

- Remettre un rapport provisoire au commanditaire pour observation et commentaire
- Intégrer les commentaires pour améliorer le rapport de l'étude
- Présenter le rapport à un groupe restreint proposé par le commanditaire en vue d'une réception de validation de l'étude
- Présenter le rapport de l'étude à un public plus large comprenant les porteurs de l'étude, les représentants des organisations paysannes, les décideurs politiques et les autres parties prenantes qui seront identifiés de commun accord avec ADISCO.

Le rapport définitif sera remis à l'ADISCO en trois exemplaires et en version électronique compatible avec MS WORD 2007 ; les fichiers de calcul Excel éventuels devront être joints au rapport.

8. Profil du consultant

- Etre de nationalité burundaise ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de fonctionnement des IMF ;
- Maîtriser les concepts en rapport avec les IMF ;
- Connaitre le contexte agricole des pays de la sous-région ;
- Avoir réalisé des activités similaires, avec succès, attestées par des références des différents commanditaires ;
- Maîtriser parfaitement le français, le Kirundi ; la connaissance du Swahili et de l'anglais constituerait un avantage).

9. Constitution du dossier et présentation de l'offre

Tout candidat désireux de soumissionner doit présenter un dossier comprenant les éléments suivants :

- a) **Une offre technique** comprenant :
- Une lettre d'intention motivant l'intérêt du soumissionnaire ;
 - Un Curriculum Vitae détaillé montrant clairement les références des réalisations antérieures ;
 - Une méthodologie claire conforme aux présents termes de référence (cfr le point 7) ;
 - Un calendrier détaillé de la mission montrant bien la durée de l'étude.
- b) **Une offre financière** : l'offre financière est en monnaie locale (franc burundais) et devra différencier clairement les honoraires des frais connexes.

10. La durée de référence pour l'étude

L'étude ne peut pas dépasser quinze jours (15 jours) ouvrables de la collecte à remise du rapport définitif.

12. Modalités de soumission

L'offre global comprenant une offre technique et une offre financière est déposée sous pli fermé tous les jours ouvrables de 7h30 à 17h30, au siège d'ADISCO ou à l'une de ses antennes à Ngozi et à Gitega, avec mention « **OFFRE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE COMPARATIVE POUR L'ACCES DES AGRICULTEURS AUX CREDITS DES IMF DANS LES PAYS DE LA SOUS REGION** ».

La date limite de dépôt est fixée au 05/5/2017.

Les offres électroniques peuvent être envoyées simultanément à :
leon.ndikunkiko@adisco.org et joneric.uwizera@adisco.org.

13. Propriété du travail rendu

Tous les droits d'auteur, de reproduction et d'exploitation sont exclusivement réservés au commanditaire.

Personnes de contact pour l'étude

ADISCO :

Libère BUKOBERO, Secrétaire Général

libere.bukobero@adisco.org et info@adisco.org

Bureau 00 257 22 25 75 20

Portable 00 257 79 360 530

Léon NDIKUNKIKO

Coordonnateur du programme Plaidoyer / ADISCO

leon.ndikunkiko@adisco.org

Portable 00 257 77 852 804

UWIZERA Jonas Eric

Responsable du projet « Voix des Paysans »

jonerik.uwizera@adisco.org

Bureau 00 257 22 25 75 20

Portable : +257 79 (61) 574 524